



Angoulême, le 21 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un loup identifié en Charente

-----

Le lundi 20 janvier matin, un grand canidé a été pris en photo, trottant sur une parcelle de labour et sur la route, sur la commune de Gurat, à la frange est du département.

La photographie et les détails de cette observation ont été transmis à l'Office français de la biodiversité (OFB) qui a pu authentifier cette observation comme étant celle d'un loup gris (*canis lupus lupus*).

Si la rencontre du loup en Charente est une première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion, notamment en phase de recherche de territoire. Ainsi, depuis sa réapparition dans les Alpes du Sud en 1992, le loup a parcouru des territoires aussi éloignées que les Pyrénées, la Lorraine, la Bourgogne, ou encore la Somme.

En Nouvelle-Aquitaine la présence du loup gris a été avérée en Dordogne en 2015, dans les Pyrénées-Atlantiques en en 2018 et 2019, et plus récemment, mi-novembre 2019, dans le sud-ouest de la Charente-Maritime.

Ce type d'observation fortuite et isolée de loup a souvent lieu à l'automne et en début d'hiver. Cette saison correspond en effet à une étape importante du cycle biologique de l'espèce qu'on appelle la dispersion. A cette période, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Ces individus peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques jours (distances de dispersion pouvant atteindre 800 km depuis le lieu de naissance).

Le déplacement par « bonds » est caractéristique de l'espèce. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être occupés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues, comme en Charente. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cet animal d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion.

Mandaté par le ministère en charge de l'environnement pour le suivi du loup, l'OFB – établissement public de l'État – dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques sur animaux sauvages ou bétail domestique, y compris dans la totalité des départements de la région Nouvelle-Aquitaine où la présence de cette espèce protégée est occasionnelle.

Toute observation suspecte de grand canidé ou tout constat d'attaque sur animaux sauvages ou bétail domestique doit être rapidement signalé au service départemental territorialement compétent de l'OFB (service départemental de Charente : 05.45.39.00.00 – [sd16@ofb.gouv.fr](mailto:sd16@ofb.gouv.fr)).

### **Contacts**

- M. Nicolas Surugue, directeur régional Nouvelle-Aquitaine de l'OFB :  
[nicolas.surugue@ofb.gouv.fr](mailto:nicolas.surugue@ofb.gouv.fr)
- M. Yann De Beaulieu, adjoint au directeur en charge de la mission grands prédateurs, chef du service connaissance de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OFB :  
[yann.de-beaulieu@ofb.gouv.fr](mailto:yann.de-beaulieu@ofb.gouv.fr)

